



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Mercredi 30 janvier 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

---

<b>6 – NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE ET AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE</b>
---

Vu en commission n°2 le 14 janvier 2019.

Rapport de Madame le Maire.

La Commune de Neuville-en-Ferrain a saisi par courrier du 30 janvier 2018, les services de l'Etat aux fins de reconnaissance pour 2017 de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain liés à la sécheresse et ayant entraîné des fissures sur des habitations de la commune.

Cette démarche était justifiée par la constitution de cinquante dossiers individuels de Neuvilleois ayant subi des désordres, souvent très conséquents, sur leurs habitations. Un collectif de victimes de ces mouvements de terrain s'est également constitué permettant de coordonner les approches entre la Ville et les habitants concernés.

Par arrêté interministériel NOR :INTE1824834A du 18 septembre 2018, la commune de Neuville-en-Ferrain, comme de nombreuses autres communes voisines, n'a pu être reconnue en état de catastrophe naturelle, au motif que le caractère anormal de la sécheresse n'était pas démontré.

Un recours gracieux collectif associant les communes de Bondues, Bousbecque, Halluin, Linselles, Roncq, Wervicq-Sud et Neuville-en-Ferrain a été adressé au Ministre de l'intérieur le 23 novembre 2018 en demandant à l'Etat de reconsidérer sa position. Les sept communes concernées regroupent ainsi plus de 150 immeubles affectés par des mouvements de terrain.

Dans l'hypothèse où cette démarche conjointe visant à obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe ne pourrait se conclure favorablement, les communes concernées, auxquelles s'associe également la commune de Hem, prévoient d'engager un recours contentieux devant les juridictions administratives en ayant recours au même conseil à savoir Me Cédric UZAN-SARANO, avocat au conseil d'Etat.

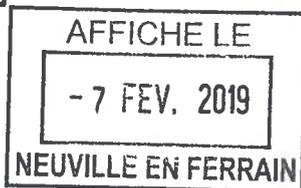
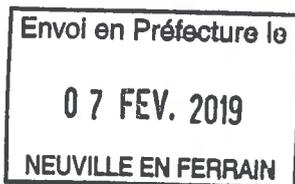
Il vous est donc demandé :

- d'autoriser Mme le Maire à ester en justice, dans le cadre de cette approche mutualisée, et dans le cas où le recours gracieux ne pourrait aboutir favorablement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne  
de Lille